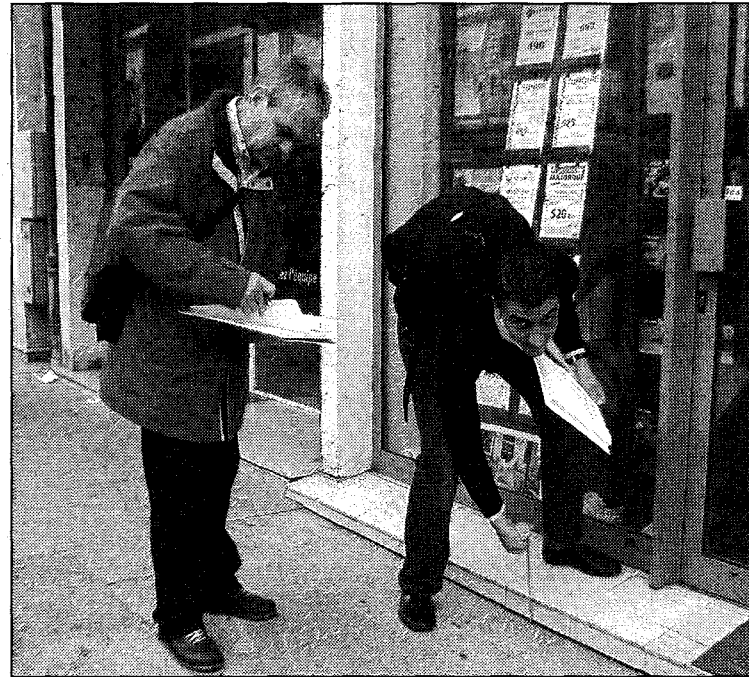


L'accessibilité des handicapés examinée à la loupe

VILLE pilote du handicap en 2003, Beauvais ne pouvait pas rester insensible aux problèmes d'accessibilité des handicapés dans les commerces. Elle vient donc de commander à la société Accèsométrie un diagnostic pour connaître la situation de ses 321 commerces dans ce domaine.

Hier, un architecte et un technicien de la société ont commencé leur enquête. La vingtaine de commerces de la rue Desgroux et de la rue Saint-Pierre ont été visités. « Sur la quasi-totalité des commerces que nous avons vus, la marche d'accès est de rigueur, déclare Vincent Arnoux, le technicien. En général, le problème de seuil est le plus classique. Mais Beauvais n'est pas pire que les autres villes françaises, au contraire. Nous analysons les abords, depuis les transports jusqu'à la porte d'entrée du magasin, puis l'accueil. Nous regardons si une personne en fauteuil peut voir la vitrine dans sa totalité, si elle peut voir l'intérieur du magasin. A l'intérieur, nous recensons les différents obstacles jusqu'à la caisse. En général, il n'y a que du mobilier, ça pose moins de problème. »

Le diagnostic va durer un mois. Les deux techniciens vont parcourir Beauvais du mardi au vendredi et recenser tous les magasins. La société Accèsométrie rendra ensuite ses conclusions à la Ville qui se chargera



BEAUVAIS, RUE SAINT-PIERRE. HIER. Vincent Arnoux (à droite), technicien d'Accèsométrie, mesure la marche d'un magasin qui pose un problème pour l'accessibilité des handicapés. Avec Pierre Le Garlandezec, architecte, ils vont réaliser un diagnostic sur l'ensemble des commerces de la ville. (L.P./P.C.)

de les transmettre aux commerçants concernés. Dans ce rapport, il y aura le recensement des différents problèmes, les préconisations pour mettre aux normes les magasins et l'estimation du coût des travaux à

engager. Le projet a été présenté jeudi soir en mairie. Une petite dizaine de commerçants, seulement, ont assisté à la réunion. La société Accèsométrie a expliqué les modalités du diagnostic et du financement

des travaux par l'intermédiaire du FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce). « Beauvais a lancé le dispositif *Rénovez vos vitrines* et il permet aux commerçants d'obtenir des subventions (jusqu'à 40 %, plafonnée à 50 000 €), rappelle Jean-Pierre Serus, d'Accèsométrie. Nous n'obligeons personne à réaliser des travaux de mises aux normes, mais ils seront obligatoires dans dix ans. »

Les commerçants ont peur de la facture

Lors de la réunion, les commerçants présents n'ont pas vraiment fait preuve d'un enthousiasme débordant. « Cela fait quinze ans que je suis installée à Beauvais, le commerce n'est pas florissant et je n'ai pas les moyens de faire ce genre de travaux », lance une commerçante. C'est en effet le coût de la facture qui fait peur aux commerçants. Il pourrait, selon l'architecte d'Accèsométrie, « varier de un à cinq selon les matériaux et la configuration des magasins ». « C'est vrai que nous avons peur que la contrainte soit trop contraignante, résume Pierre Robert, vice-président de l'Union des commerçants de Beauvais. Si l'enveloppe est trop lourde, les commerçants pourraient renoncer. Il ne faut pas non plus trop en demander. »

PATRICK CAFFIN